



POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.



JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

**ON S'ABONNE A SAUMUR.**

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)**

**Départs de Saumur pour Nantes.**  
 8 heures 30 minut. soir, Omnibus.  
 4 — 35 — — — — — Express.  
 3 — 50 — — — — — matin, Poste.  
 9 — 04 — — — — — Omnibus.  
**Départ de Saumur pour Angers.**  
 1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

**Départs de Saumur pour Paris.**  
 9 heures 50 minut. matin, Express.  
 11 — 49 — — — — — Omnibus.  
 5 — 11 — — — — — soir, Omnibus.  
 9 — 52 — — — — — Poste.  
**Départs de Saumur pour Tours.**  
 8 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
 7 — 52 minut. matin, Omnibus.

**PRIX DES ABONNEMENTS.**

Un an, Saumur, 18 f. » Posté, 21 f. »  
 Six mois, — 10 » — 13 »  
 Trois mois, — 5 25 — 7 50  
 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

**CHRONIQUE POLITIQUE.**

On lit dans le *Constitutionnel* :

Dans la séance du 3 mars, au Sénat, M. de Royer a déterminé avec une netteté et une force remarquables le sens que la commission de l'adresse attribuait à ces termes : *prétentions immo-dérées*.

Un discours de M. Billault a terminé à la fois la séance et la discussion de l'adresse.

M. le ministre a montré la politique française en Italie, conséquente avec elle-même, depuis le premier jour jusqu'à ce moment, toujours fidèle aux promesses faites à l'indépendance italienne et à l'indépendance de la Papauté, inébranlable dans ces deux devoirs, ne consentant à sacrifier ni l'un ni l'autre, aussi prête à ne pas favoriser des *prétentions immo-dérées* qu'à regretter l'*immobilité et la résistance*.

Jamais la parole de l'éloquent orateur n'a été plus lucide, plus ample, plus entraînant. La Chambre était dans une sorte de saisissement, et plusieurs salves de bravos ont éclaté quand M. Billault est descendu de la tribune.

Le XI<sup>e</sup> paragraphe a été voté sans débat.

Enfin le vote sur l'ensemble de l'adresse a donné ces résultats :

Nombre de votants.... 429  
 Bulletins blancs..... 123  
 Bulletins bleus..... 6

Ce vote a été proclamé aux cris unanimes de *Vive l'Empereur !*

Le rapport lu au Corps-Législatif sur le projet de dotation du comte de Palikao est de la part des journaux anglais l'objet d'appréciations que nous ne reproduisons point parce qu'elles sont injurieuses pour la Chambre. De la part de la *Gazette autrichienne*, il est l'objet d'appréciations que nous ne reproduisons point, parce qu'elles sont injurieuses pour le gouvernement impérial.

Des lettres particulières de New-York expriment l'espoir de voir le conflit américain entrer

bientôt dans une voie d'arrangement dû en grande partie aux conseils amicaux de la France et de l'Angleterre.

D'après une dépêche télégraphique, adressée dimanche de Liverpool aux journaux de Londres, le rapport officiel du général Burnside porte les pertes des fédéraux dans l'engagement qui a eu pour résultat la prise de Roanoke-Island et d'Elizabeth-City à 40 hommes tués et 140 blessés; celles des confédérés n'auraient pas été au-dessus de 50 tués et de 100 blessés.

On voit une fois de plus ce qu'il faut croire des télégrammes américains, celui qui a été rédigé immédiatement après la prise de Roanoke-Island, parlait d'une grande bataille dans laquelle deux mille hommes avaient péri!

Les conventions militaires, si longtemps délibérées entre la Prusse et les princes de Saxe-Weimar et de Saxe-Altenbourg, viennent de se conclure. C'est un acheminement à l'union restreinte.

L'accord est définitif, paraît-il, entre la Prusse et l'Autriche sur la question bessoise. S'étendra-t-il à d'autres points? cela est douteux. Constatons dès aujourd'hui que le vote de la commission de la Chambre prussienne en faveur de la reconnaissance du royaume d'Italie a fait éclater dans la presse autrichienne une véritable explosion de fureur. (*Constitutionnel.*)

La crise ministérielle à Turin paraît être, dit notre correspondance particulière, arrivée à son dernier terme; elle ne pourrait durer sans plonger le pays dans une incertitude et une agitation très-dangereuses.

Il est question d'un cabinet dont les chefs ou les principaux membres seraient MM. Ratazzi, Farini, Minghetti.

Le *Morning-Post* dit que la chute du ministère Ricasoli est un coup sérieux porté à la cause de l'Italie, et que ce sera de plus un grand malheur si la signification de la retraite de M. Ricasoli doit être un changement de politique de la part du roi,

malheur qui serait aggravé s'il fallait l'attribuer à des intrigues de cour.

Aucun ministère, du reste, ajoute le *Post*, n'a de chance de durée, qui ne continuera pas la politique de M. de Cavour, politique adoptée par M. Ricasoli.

Le *Daily-News* espère que le nouveau ministère italien, quel qu'il soit, se rappellera qu'aucun agrandissement immédiat ne serait compensé pour la nation, qui risquerait d'y perdre son indépendance.

Suivant l'*Opinion*, la démission du baron Ricasoli aurait été provoquée par les dissidences intérieures du ministère, bien plus que par l'attitude des différents partis parlementaires. Cette démission semble devoir provoquer plutôt des remaniements qu'une crise. Il ne court jusqu'ici que des bruits vagues sur les candidats probables de la nouvelle administration. Le ministère Ricasoli conserve les portefeuilles jusqu'à ce que les démarches de M. Ratazzi aient reçu une solution.

Suivant l'*Italie*, l'événement qui aurait causé la démission du ministère serait le discours prononcé par M. Cordova dans la séance du 28 février. D'un autre côté, le sénat ayant rejeté le projet de loi ministériel de la cour des comptes, le ministre des finances aurait déposé sa démission aux mains du président du conseil. Ces deux faits ne pouvaient que rendre impossible de compléter le ministère. Le baron Ricasoli a cru devoir alors provoquer une crise.

La *Monarchia nazionale* annonce que le nouveau ministère est formé. On attend seulement la réponse d'un personnage qui n'est pas à Turin. Le bruit court que ce personnage est le général Cialdini.

Différentes versions circulent sur les noms des futurs ministres. Suivant l'*Opinion*, l'entrée de M. Depréis est certaine. La *Monarchia*, en faisant allusion au programme nouveau du cabinet, dit qu'il veut que la nation ait un gouvernement normal, fort et respecté, et qui reste inébranlable dans son concours au but que poursuit la grande majorité de l'Italie et du parlement. Il acceptera

**FEUILLETON**

**L'ONCLE BENOIT.**

(Suite.)

Placide entra dans la salle d'un pas solennel, et après avoir posé sur la table la vaisselle et la pile d'assiettes :

— Bien, dit elle, vous commencez à vous animer plus qu'il ne serait nécessaire. Cependant, fussiez-vous perdu tout à fait patience, j'irai jusqu'au bout, et je m'expliquerai. Vous parlez de mes desirs ambitieux : voulez-vous les connaître?

— Non, Placide, non, je sens que vous avez raison en me reprochant une animation trop grande... et je crains sur ce chapitre...

— Ecoutez, reprit la vieille fille, ce sera bientôt dit.

Je voudrais d'abord une bonne petite voiture dans la remise, et pour la traîner un autre cheval que ce misérable Gorrek qui vous a coûté douze écus. Ceci est une chose utile, mon cher Corentin, et dans l'intérêt des malades que vous allez visiter.

— Gorrek me suffit, répondit le vieillard, et si je n'avais besoin d'épargner les heures, quand je fais une course, pour n'être pas trop longtemps loin de mon église où quelqu'un peut avoir besoin de moi, je n'irais

pas autrement qu'à pied. Saint François de Sales, qui n'était pas un paysan comme nous, cependant, renvoya ses chevaux avant d'entreprendre sa mission dans le Chablais. Si nous voulons réussir, dit-il à son compagnon, nous devons imiter les apôtres, et nous contenter comme eux du nécessaire. Il partit à pied, n'emportant que son breviary et la Bible, et il changea les cœurs dans ces contrées que desolait l'hérésie. Le zèle et le courage qu'il montra en supportant gaiement toutes les fatigues, en souffrant la faim, la soif, en passant les nuits couché sur les chemins, à la belle étoile, ce zèle et ce courage firent cent fois plus que toutes ses prédications.

— Je le vois bien, et pourtant vous ne me persuaderez jamais qu'une voiture commode, qui me servirait aussi à me rendre à la ville, serait un obstacle pour faire mon salut. J'aimerais également à voir ces vilains murs, blanchis au lait de chaux, disparaître sous un papier de tenture. J'en admirais un chez M. Benoit. On dirait des bandes de velours sur un fond de satin. Ce papier donnerait à cette pièce un tout autre aspect.

— Avez-vous fini? demanda l'abbé Morin-au.

— Pas entièrement; j'ajouterais un dernier mot, s'il vous plaît. Que pensera de vous M. Benoit, en ne trouvant sur votre table que ce maigre poulet et la côte de bœuf qu'il est grand temps de jeter dans la marmitte? Un bœuf! j'ose à peine lui donner ce nom, quand la voisine m'a vu traire l'autre soir! N'est-ce pas un

joli festin pour M. le maire, un homme qui n'a pas moins de vingt mille francs de rente? Il sortira d'ici avec une belle opinion de votre cuisine?

Le recteur marchait à grands pas dans la chambre, les bras croisés, la tête basse, et cherchant à se contenir. Il se retourna brusquement.

— Les gens du monde, dit-il, ne jugent pas comme vous, ma chère; et tenez pour certain qu'une trop bonne opinion de la cuisine d'un curé donnerait lieu à une opinion toute différente de ce cure-là. Il suffit que M. le maire trouve à ma table une nourriture saine et abondante; il suffit qu'en arrêtant les yeux sur ces murs dont la nudité vous choque, il ne puisse leur reprocher, pas plus qu'à mes vêtements d'étoffe commune, rien de contraire à la propreté. Mes vêtements? N'avez-vous pas encore remarqué qu'ils étaient noirs, et que l'Eglise n'a pas choisi cette couleur pour donner l'idée d'une vie passée dans les plaisirs de la table ou les autres vanités d'un maître de maison? Si par vos persécutions incessantes vous aviez réussi à racher ces murs sous un papier imitant la soie et le velours; si mes chandeliers de cuivre, par un procédé menteur, avaient pris la couleur de l'argent; si mes chaises de paille étaient remplacées par des fauteuils couverts de damas, savez-vous, Placide, savez-vous ce qu'il vous resterait encore à faire? Vous auriez alors à tenir les portes du presbytère si bien fermées, que pas une veuve, pas un orphelin sans appui,

le concours de toutes les forces du pays, de toutes les opinions sincères; mais il dirigera d'une main ferme la nation, ne se laissera rien imposer par les partis qui menacent les alliances et les amitiés; il saura les faire servir, au contraire, à établir la nationalité italienne, et continuera l'organisation militaire, en restaurant les finances et l'administration de l'Etat. M. Ratazzi, ajoute la même feuille, a accepté, ayant la confiance que la nouvelle administration réussira, avec le concours du parlement, à vaincre les difficultés.

Le général Cialdini est arrivé à Turin. On assure qu'il n'a pas accepté le portefeuille de la guerre qui lui a été offert.

Le roi Victor-Emmanuel a dû partir lundi pour Milan. Garibaldi vient de débarquer à Gènes; de là, il s'est rendu à Turin, et il aurait eu déjà, dit-on, une entrevue avec M. Ratazzi.

Des lettres de Rome, du 1<sup>er</sup>, venues par la voie de Marseille, annoncent que, la veille, 2,000 soldats français occupaient le Corso, pour empêcher la démonstration projetée. Le lendemain, le carnaval a repris son animation habituelle sur le Corso; il n'a pas cessé de régner un ordre parfait. Une affiche du comité national invite la population à ne plus retourner au Forum, les démonstrations antérieures étant suffisantes.

Une perquisition ordonnée par M<sup>sr</sup> de Mérode, chez M. Venenzi, avait fait découvrir les archives du comité national et les listes de plusieurs milliers d'affiliés. M. Venenzi aurait avoué qu'il était le secrétaire du comité, mais aurait refusé de dire les noms de ses confrères. La police a arrêté M. de Angelis, riche marchand, et d'autres personnes. — Havas.

Une dépêche particulière de Trieste, du 1<sup>er</sup> mars annonce que, par suite d'ordres réitérés venus de Vienne, on pressait activement les travaux de transformation de la flotte autrichienne commencés il y a trois mois. Déjà deux frégates, la *Novara* et le *Schwarzenberg*, viennent d'être terminées à Pola; deux le seront dans les premiers jours du mois d'avril et deux autres dans les premiers jours du mois de mai. D'après les ordres de Vienne, ces bâtiments de guerre doivent entrer en armement aussitôt après leur achèvement. — Havas.

Voici, d'après le *Constitutionnel*, les principaux articles du projet de loi soumis au reichsrath sur la liberté religieuse :

Art. 1<sup>er</sup>. La pleine liberté de confession et de conscience, ainsi que l'exercice domestique de sa religion, est garantie à chacun.

Art. 2. Chacun peut choisir sa croyance suivant sa propre et libre conviction. Néanmoins, celui qui choisit doit avoir atteint l'âge requis et ne doit pas se trouver au moment du choix dans une situation d'esprit ou de sentiment qui exclue la conviction libre et propre.

Art. 3. L'âge requis pour le choix d'une confession religieuse est fixé, pour les deux sexes, à dix-huit ans révolus.

Art. 4. Pour les enfants, tant qu'ils n'ont pas atteint l'âge requis pour choisir une croyance religieuse, la croyance à laquelle ils appartiennent

et dans laquelle ils seront instruits et élevés sera déterminée par les règles posées par l'article suivant.

Art. 5. Lorsque les parents appartiennent à une seule et même religion, cette religion sera aussi celle de leurs enfants légitimes et des enfants assimilés aux légitimes. Au cas où les parents appartiendraient à deux religions différentes, la religion des enfants sera déterminée avant tout par les conventions légales conclues à ce sujet entre les parents, en l'absence de convention de ce genre, la détermination de la religion des fils appartient aux pères, et celle des filles à la mère. Du reste, cette détermination fait partie du droit d'éducation, et celui qui possède ce droit à l'égard d'un enfant a aussi le droit de déterminer la religion de cet enfant.

Art. 6. La croyance religieuse déterminée pour un enfant, conformément à l'article précédent, ne peut être changée jusqu'à ce que l'enfant choisisse lui-même librement une autre religion.

Un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* écrit à cette feuille, à son retour d'une excursion de plusieurs jours dans le royaume de Pologne, que tout ce que les journaux officiels ou semi-officiels ont publié sur le rapprochement des Polonais du gouvernement russe est inexact. L'agitation, la haine de tout ce qui est russe ne sont pas moins grandes que du temps des démonstrations. Il n'y a que la sévérité du gouverneur lieutenant et la crainte des déportations qui maintiennent l'ordre à l'extérieur. Le général Luders le sait parfaitement, aussi ne fait-il pas de concessions. S'il abolissait la loi martiale, les démonstrations recommenceraient. Quant aux divertissements du carnaval, il n'en est nulle part question. Aux bals, aux théâtres et aux concerts, on ne voit, outre les Russes, que les familles des fonctionnaires qui ne peuvent se dispenser d'y paraître; encore ceux-ci laissent-ils leurs demoiselles à la maison, de sorte que partout les danseuses font défaut. — Havas.

#### FAITS DIVERS

On lit dans le *Moniteur* :

Le ministre de l'instruction publique, informé que de coupables manœuvres sont pratiquées pour exciter la jeunesse et la pousser à des manifestations à propos d'un fait odieusement inventé, vient de prévenir le vice recteur que les élèves ou étudiants qu'on verrait dans un attroupement quelconque, seraient immédiatement expulsés de l'Académie de Paris et privés de leurs inscriptions.

— On lit dans la même feuille :

L'autorité était depuis quelque temps sur la trace de menées coupables. Elle vient de faire arrêter les principaux meneurs. La justice est saisie.

— La partie officielle du *Moniteur* contient une loi qui ouvre, sur l'exercice 1862, un crédit extraordinaire de deux millions pour subventions aux travaux d'utilité communale et pour secours à distribuer par les institutions de bienfaisance.

— M<sup>sr</sup> l'évêque de Rodez ayant appris que l'Hô-

tel Dieu avait à payer, pour la conversion de ses rentes, une somme de 5.000 fr., s'est demandé « si le service des pauvres malades n'en souffrirait pas dans une certaine mesure. »

« Pour obvier à cet inconvénient, écrit Sa Grandeur à M. le maire, j'ai pensé qu'il serait agréable à Dieu que je fisse un sacrifice en faveur des habitants de ma ville épiscopale. C'est pourquoi je m'adresse à vous pour offrir au conseil d'administration la somme de 5.000 francs nécessaire. Je serai en mesure de vous faire ce versement sans délai, etc. »

L'éclatante libéralité accomplie par M<sup>sr</sup> Delalle, avec une touchante simplicité qui en relève le prix, est un de ces actes qui n'ont pas besoin d'éloges. Nous n'essaierons pas d'ajouter par d'insuffisantes paroles à la récompense qui est seule digne de la grandeur du bienfait et des intentions chrétiennes de Monseigneur : la profonde et immuable reconnaissance des pauvres de l'Hôtel-Dieu et de toute la population de cette ville si vivement intéressée à leur assistance.

La commission administrative, réunie par M. le maire, s'est empressée de se rendre à l'évêché et s'est faite auprès de Monseigneur, en termes chaleureux, l'interprète de la reconnaissance publique. (Napoléonien.)

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous lisons dans une correspondance de Rome, en date du 25 février :

« M<sup>sr</sup> l'évêque d'Angers a dit, dimanche dernier, la messe militaire de Saint Louis, en présence de l'état major et des officiers de l'armée française d'occupation. »

« Le soir, M<sup>sr</sup> Lavigerie, auditeur de Rote pour la France, a prêché un sermon en faveur de l'Œuvre des écoles d'Orient. »

« M<sup>sr</sup> l'archevêque de Tours M<sup>sr</sup> l'évêque d'Angers, M<sup>sr</sup> Hurmuz, archevêque de Sirac, en Arménie, plusieurs généraux d'ordre, tous les représentants des diverses maisons religieuses qui ont des intérêts en Syrie, la plupart des princesses romaines et une foule considérable assistaient à ce discours. »

« M. l'ambassadeur de France, les attachés d'ambassade, M. le général de Goyon et plusieurs officiers généraux avaient aussi tenu à donner, en cette circonstance, une marque publique de sympathie à M<sup>sr</sup> Lavigerie. »

« M<sup>sr</sup> l'archevêque de Tours et M<sup>sr</sup> l'évêque d'Angers partent dimanche pour la France » (Journal de Maine-et-Loire.)

Vendredi 21 février, les habitants de Châtellais ont été mis en émoi par un événement qui pouvait avoir les suites les plus graves. M. Besnard, médecin à Châtellais, se rendait à l'Hôtelierie pour visiter ses malades; il était accompagné de sa mère. En passant sur le pont, son cheval eut peur et se jeta à l'écart, puis roula dans la rivière avec les personnes qui étaient dans la voiture. Il y eut un moment d'anxiété difficile à décrire, c'est quand M. Besnard, ne songeant qu'à sa mère, la tenait déjà par son châle et allait infailliblement la ramener sur la rive; par malheur, le

pas un vieillard indigent ne pussent jamais pénétrer chez moi.

— Et pourquoi donc, je vous prie ?

— Vous demandez pourquoi ? Parce qu'en voyant ici tant de choses inutiles, ce pauvre devinerait bien vite qu'un prêtre tellement occupé de son bien être personnel, serait peu sensible à la misère et aux peines des autres.

— Très bien, Corentin, ne vous arrêtez pas à moitié chemin, alors, dans vos austerités; prenez un cilice, couchez sur la pierre, jeûnez toute l'année au pain sec et à l'eau.

L'abbé Morineau aurait pu répliquer que la présence de sa sœur au presbytère était pour lui une pénitence assez rude; mais il adoucit sa réponse, et se contenta de regretter hautement ce qu'il appelait sa faiblesse et sa pusillanimité.

— Si je n'ai pas le courage d'imiter, par des macérations, tant de pénitents illustres, continua-t-il, du moins, on n'aura pas à me reprocher de suivre le siècle dans cette descente rapide où l'entraîne l'amour effréné du luxe et de toutes les jouissances matérielles. Les campagnes ne sont déjà plus ce qu'elles étaient il y a trente ans. La ferme a été à des exigences de bien-être inconnu jusqu'à ce jour, et à mesure qu'on y devient plus vaniteux et plus raffiné, on s'y montre moins charitable. Quel malheur, si dans nos villages ainsi menacés, la mollesse éhémériste trouvait jamais un complice dans

l'homme que l'Église a placé là pour la combattre et pour la flétrir! Ah! qu'il garde bien toute sa liberté d'action, cet homme si utile! Il n'y parviendra qu'en sauvant avec un soin continu la simplicité de sa vie, qu'en redoublant de modestie, de sobriété et d'abnégation!

Demoiselle Placide avait repris ses assiettes, sa poule, et elle se disposait à sortir :

— Vous savez, dit elle en s'arrêtant à la porte, que vous n'avez que du cidre à offrir ?

— Bah! répondit le recteur, je croyais qu'il nous restait deux ou trois bouteilles de bordeaux.

— Et la maladie du pêcheur d'anguilles? Voilà! vous ne savez rien refuser! Toute la demi barrique a passé dans les mains des autres, et vous n'en connaissez pas le goût.

— Pauvre M. Benoit! reprit l'abbé un peu déconcerté, vous boirez du cidre.

Une nouvelle évolution plaça la vaisselle et le reste sur une marche de l'escalier. Placide mit ses deux poings sur ses hanches, et releva la tête d'un air superbe.

— Non, monsieur le recteur, il ne sera pas dit que M. le maire de Penancoat n'aura trouvé chez le frère de Placide Morineau qu'un repas de mendiant. La ville n'est qu'à deux lieues, et Job, votre sacristain, est déjà en route pour acheter deux bouteilles de bordeaux et une bouteille de champagne.

— Du champagne! s'écria le vieillard en devenant

rouge jusqu'aux oreilles; du champagne sur la table d'un presbytère de village, et cela dans une paroisse où vingt familles ne savent tous les jours comment dîner! Placide, c'est une trahison, et je vous déclare que personne ici ne touchera à ce vin maudit.

— Je vous proteste, à mon tour, qu'il paraîtra au dessert, et que si vous refusez d'en boire, M. Benoit saura bien vider la bouteille à lui tout seul.

— Je vous défends... je vous défends... répéta le recteur sans pouvoir achever sa phrase, tant l'indignation le suffoquait.

— Nous verrons cela dans quelques heures, en attendant, je vais préparer la broche.

— Allez au... — Seigneur! qu'allais-je dire? Allez à la cuisine, Placide, allez à la cuisine.

Le vieillard resta quelques instants dans la salle à manger, puis il remonta dans sa chambre d'un air contraint, les yeux baissés, dans l'attitude d'un coupable. Le mouvement d'impatience qu'il avait eu, l'affligait et lui causait une véritable humiliation. La raison était de son côté, il le sentait bien, mais il avait dans son cœur un tel besoin de perfection, qu'il se reprochait amèrement les moindres faiblesses. Dans une conversation récente, où l'excellent abbé s'était plu à citer saint Paul, M. Benoit lui avait répondu, comme autrefois un grand prince à propos des mêmes paroles de l'Apôtre, qu'il connaissait bien ces deux hommes que chacun de nous

châle, retenu par une épingle, lui resta dans la main; la pauvre mère retomba dans l'eau. Il plongea une seconde fois sans succès; mais, toujours plein de courage et de sang-froid, une troisième fois, le fils eut le bonheur de sauver sa mère.

Maire à Châtellais, aimé pour le bien qu'il fait à cette commune, M. Besnard a pu se convaincre dans cette journée, et surtout dans la soirée qui l'a suivie, combien ont été chaleureuses les sympathies qu'il inspire. Une fois de plus il peut se dire qu'il n'y a de véritablement bon dans la vie que le bien, et qu'une larme séchée, un malheureux consolé, sont les vraies satisfactions d'un noble cœur. (Idem.)

#### ENTERRÉ VIF!!!

Le Phare de la Loire, de Nantes, publiait, il y a peu de jours, l'article suivant qui mérite une sérieuse attention :

On a pu lire, la semaine dernière, aux nouvelles diverses de tous les journaux :

« Le corps d'un jeune homme venait d'être déposé dans une des chapelles du clergé (faubourg Saint-Martin), lorsque la bière s'agita au point de renverser l'un des chandeliers du luminaire. Les assistants se hâtèrent de rompre les ais du cercueil et de porter le moribond à la sacristie. Il se réveillait d'un sommeil léthargique de 69 heures. »

Quelques minutes encore et la bière allait être déposée dans la terre. Les mouvements, les cris du réveillé devenaient inutiles. Victime d'une erreur, d'une fausse constatation faite par le médecin des morts, il allait subir le plus cruel des supplices. On la folie furieuse s'emparait de lui, et en déchirant ses entrailles dans un moment de frénésie, il abrégait ses souffrances; ou bien la raison ne l'abandonnait pas, il attendait avec résignation une mort bien lente à venir, pendant qu'à six pieds au dessus de lui un homme posait une croix, une femme plantait des fleurs. Nul n'aurait pu entendre ses cris; mais dans son désespoir, dans son impuissance, les sanglots de sa veuve, de ses enfants, seraient cependant parvenus jusqu'à lui. Et qu'aurait-il fallu pour les consoler, pour leur apprendre qu'il vivait encore et que quelques coups de pioche suffisaient à sa délivrance? Une simple précaution peut-être, un acte préventif contre la plus affreuse des tortures. Mais on n'y songe pas assez, tant à d'empire la routine.

Et pour un léthargique heureux, réveillé à temps, que de victimes réelles!

Un chef de bataillon que nous avons connu ne sortit de sa léthargie qu'au moment où la terre commençait à tomber sur sa bière; — la tante de l'un de nos amis qui est l'un des collaborateurs du Phare de la Loire, a failli deux fois être enterrée vive. La première fois elle est revenue à la vie au moment où on la mettait dans le cercueil. La seconde fois on entendit ses cris à l'église.

Chacun de nous citerait des exemples semblables puisés dans sa propre famille ou parmi ses connaissances. On peut dire, sans exagération, que sur dix mille personnes inhumées, une au moins est enterrée vive.

retrouve au-dedans de soi. « Pour moi, avait dit l'industriel, les deux hommes se nomment Trascible et Pacifique, et je regrette que mes nombreux ouvriers donnent trop souvent à Trascible le pas sur son compagnon. » Cette idée avait amusé les deux vieillards. Pour l'abbé Morneau, Pacifique avait toujours l'avantage, si ce n'est, parfois, dans ses discussions avec demoiselle Paci-le.

La voix de Pacifique ne tarda donc pas à se faire entendre du bon récteur, et, peu à peu, le calme revint. « Pourquoi ces vaines agitations, disait la voix amie, la cause de la veuve est à la fois si belle et si sainte, que les premières conditions pour bien la défendre sont la mansuétude et la gravité. Le vieillard s'honora dans la prière; puis, relevant le cours de ses pensées, il choisit, sur les rayons de sa petite bibliothèque, un volume des Conférences que Massillon adressait aux prêtres de son diocèse. Il s'arrêta longtemps à ce passage :

« Soyons saints, et nous serons respectés; honorons notre ministère, et notre ministère nous honorera; ne nous conformons pas aux vaines pompes du monde; c'est le seul moyen de nous attirer sa vénération et ses hommages. C'est connaître peu la sainteté de notre ministère, de se persuader qu'il y ait quelque autre chose que la vertu qui puisse le rendre respectable. »

(La suite au prochain numéro.)

Tout le monde sait cela; tous frémissent en lisant l'histoire du faubourg Saint-Martin, mais on passe à un autre ordre d'idées.

Ne sait-on pas cependant que la putréfaction est le signe certain de la mort? On a proposé de brûler les cadavres.

Nous concevons qu'il est, hélas! très-difficile de heurter les mœurs, de rompre subitement avec les usages; et le culte très en progrès des tombes ne laisse pas encore entrevoir la popularité de la crémation. Mais ne suis-je pas libre, dans un pays où on parle beaucoup de liberté, d'exiger que mes os soient brûlés lorsqu'on me croira mort? La crémation ne pourrait-elle pas être facultative?

Ne pourrait-on pas au moins établir, comme en Prusse, des caveaux provisoires où les morts seraient déposés à découvert jusqu'au moment de la putréfaction?

Bref, l'idée qu'un seul individu, en un siècle, peut être enterré vif, est assez terrible; croyons-nous, pour intéresser la société. Elle doit être déclarée inadmissible, et le devoir de l'administration est de rendre impossible une erreur pareille. — Eric Isoard. (Union de l'Ouest.)

#### CAISSE D'ÉPARGNE.

L'administration de la Caisse d'épargne de Saumur invite les déposants à retirer au plus tôt l'excédant des 1.000 fr. qu'ils ont à cette caisse, leur rappelant qu'ils n'ont plus que quatre dimanches pour faire ce retrait.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

L'Empereur a adressé au président du Corps-Législatif la lettre suivante, que Son Excellence a lue à l'ouverture de la séance du 5 mars :

« Palais des Tuileries, le 4 mars 1862.

« Mon cher Président,  
« Je déplore sincèrement le malheur qui semble régner entre le Corps-Législatif et moi.  
« L'esprit de nos institutions et mes sentiments bien connus pour la Chambre auraient dû nous en préserver. En effet, aujourd'hui, les conflits sont presque impossibles; les lois sont discutées pour elles-mêmes et non en vue du maintien ou du renversement d'un ministère. (Très-bien! c'est vrai!) Lorsque le gouvernement a exprimé sans détour ses intentions, les résolutions du Corps-Législatif sont d'autant plus libres, que, dans les cas ordinaires, le désaccord ne doit troubler en rien la marche des affaires! (Nouvelle approbation.)  
« D'après ce système incontestable, le refus de la Chambre d'accueillir le projet de dotation m'eût été pénible sans doute, mais il n'aurait en rien influé sur mes sentiments et sur ma conduite. Je comprends néanmoins, d'après vos explications, qu'un incident, léger d'abord, soit devenu, par les circonstances qui s'y sont rattachées, assez grave pour placer la majorité dans une fâcheuse alternative. (Mouvement)  
« Ce qui a fait qu'un grand nombre de députés, comme vous me l'avez dit, préféreraient une loi comprenant dans son ensemble les services militaires exceptionnels. Adoptant cette idée, j'ai résolu de présenter un nouveau projet qui, soumettant à la Chambre l'appréciation d'un principe général, permette d'assurer dans de justes limites, à toutes les actions d'éclat, depuis le maréchal jusqu'au soldat, des récompenses dignes de la grandeur du pays. (Vif mouvement d'adhésion.)  
« Le Corps-Législatif, qui m'a toujours donné un concours si loyal, qui m'a aidé à fonder l'Empire et les institutions qui doivent nous survivre, verra avec plaisir, j'ai aimé à le penser, que je m'empresse d'adopter le moyen de rétablir la confiance mutuelle, et d'effacer les traces d'un désaccord toujours regrettable entre des pouvoirs issus de la même origine et travaillant consciencieusement pour le même but.  
« Recevez, mon cher président, l'assurance de ma sincère amitié. NAPOLÉON. »

La lettre de l'Empereur a produit sur le Corps-Législatif une impression immense. Elle a été accueillie par d'unanimes acclamations de reconnaissance et d'enthousiasme, et, aussitôt après la lecture, les députés se sont hâtés d'aller s'inscrire en masse au palais des Tuileries.

(Constitutionnel.)

Turin, le 4 mars. — Voici la composition définitive du cabinet : M. Rattazzi est président du

conseil avec les affaires étrangères et, par intérim, l'intérieur; Cordova, la justice.

Les autres noms n'ont pas varié. Les ministres ont prêté serment hier soir, à l'exception de M. Pepoli, absent de Turin. — Havas.

#### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 1<sup>er</sup> mars 1862.

Revue politique de la semaine — Courrier de Paris. — Le Carnaval. — Le jeudi gras à Lucerne. — Causerie dramatique. — Expédition de Cochinchine. — Courrier de Londres. — M. Jomard, de l'Institut. — Poulpe géant, dans les eaux de Ténériffe. — M. Dambry. — Te Deum célébré à la chapelle Roumaine à Paris. — L'affaire de Zeyla. — Sciences astronomiques. — Gazette du Palais. — Bulletin bibliographique.

Gravures : Le contre-amiral Bonnard. — Bal donné au Ministère de la marine. — Le Carnaval. M. et M<sup>me</sup> Frütschi. — Expédition de Cochinchine.

Incendie et prise de Bien-hoa. — Expédition du Mexique. — Débarquement des troupes françaises. — M. Jomard. — Un Poulpe gigantesque. — M. Dambry. — Te Deum célébré à la chapelle Roumaine. — Dini, chef à Zeyla. — La voie Lactée (2 gravures). — Cartes du théâtre des dernières opérations militaires en Cochinchine. — Rébus.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE. — Tirage du 22 mars. — Lots de 100,000 fr., — 50,000 fr., — 20,000 fr. — M. A. Léon, changeur, 17, boulevard des Italiens, cède les chances à ce tirage (obligation de 500 fr. pour 4 fr., — obligation de 100 fr. pour 1 fr.) contre envoi de pareille somme en mandat ou timbres poste; — se charge également de la vente et de l'achat des fonds publics et valeurs industrielles, et du paiement de tous coupons. (100)

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La vaste opération de la conversion, qui s'accomplit en ce moment, ne doit, on le sait, se terminer qu'au 6 mars. Des notes officielles, publiées par le Moniteur, ont tenu le public au courant jour par jour, des progrès de l'opération; l'augmentation du chiffre des rentes consenties a été permanente et progressive. Les dernières journées verront la somme totale s'accroître d'un solde important, les souscriptions collectives des banquiers et des gens d'affaires attendant toujours la dernière heure, pour ne pas faire une avance de capitaux.

Jamais liquidation ne fut plus chargée d'affaires que celle qui vient de se produire; des transactions considérables, primes et à primes, s'étaient engagées, et l'excessive mobilité des cours des différentes valeurs a multiplié à l'infini les opérations.

Quelques jours avant la fin du mois, la hausse faisait de rapides progrès; un instant même, l'influence des rachats opérés pour le compte du découvert fit pressentir un élan très-prononcé des cours; mais aussitôt après la réponse des primes, beaucoup d'acheteurs de primes leées, au lieu d'attendre leurs vendeurs au rachat, les ont devancés en réalisant. Ayant voulu tous vendre à la fois, il en est résulté un violent mouvement rétrograde, dont les proportions se sont accrues par les efforts réunis des baissiers. La liquidation sur le 5/0 a été des plus laborieuses et la tension subite du report a révélé quelques importantes positions de hausse qu'on n'avait pas soupçonnées. Enfin, à la suite de nombreuses alternatives d'affaissement et de reprise, les cours ont définitivement subi une forte dépréciation.

Après la liquidation, le mouvement ascensionnel a presque immédiatement pris le dessus, et cette reprise n'a pas pu contribuer à faciliter la liquidation des affaires engagées sur les valeurs mobilières, qui s'est opérée assez facilement.

Le marché des chemins de fer a été beaucoup plus calme. Seuls les chemins sardes ont progressé d'une façon sensible. On attribue cette hausse à la prochaine conclusion des négociations entamées entre les délégués de la France et de l'Italie au sujet de la division du réseau et de l'application du service de garantie promise par la loi de concession.

Les capitalistes paraissent avoir parfaitement compris tous les avantages de sécurité et de profit que leur offrent les actions de la Société du Canal d'irrigation de Gap. Il y a affluence de souscripteurs, tant au siège social à Paris, que chez les banquiers des départements. Ce n'est point un engouement irréfléchi, c'est le résultat d'une conviction établie sur des données sérieuses, et sur les garanties matérielles et morales que présente l'affaire. La souscription ne doit être close que le 12 mars, mais nous ne doutons pas qu'avant cette époque le capital ne soit réalisé et au-delà. — E. DUTIL.

(Correspondance hebdomadaire.)

#### BOURSE DU 4 MARS.

5 p. 6/0 baisse 45 cent. — Ferme à 69 65.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 99 80.

#### BOURSE DU 5 MARS.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 69 70  
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 99 70.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LÉGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**AVIS.**

La vente des marchandises dépendant de la faillite de M<sup>e</sup> GATELLIER, marchand de comestibles, à Saumur, continue tous les jours, de midi à six heures. (109)

Etude de M<sup>e</sup> RULLIER, notaire à Doué.

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance du 25 décembre 1862,

**UNE MAISON,**

Située ville de Saumur, rue Brault, n<sup>o</sup> 10.

Achtuellement occupée par le sieur LÉTOURNÉ.

Composée de chambre et cellier au rez-de-chaussée; au premier étage, deux chambres, cour et terrasse; grenier sur les deux chambres; joignant de trois parts le sieur Berthe, et d'autre part la rue Brault.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> veuve JAUNARD, propriétaire au Pont-Fouchar, commune de Bagnoux, ou à M<sup>e</sup> RULLIER, notaire à Doué.

Tous délais demandés pour les paiements seront accordés. (110)

**MAISON**

**A VENDRE OU A LOUER**

Rue de la Tonnelle, n<sup>o</sup> 16.

S'adresser à M. Yvon, même maison. (111)

**A LOUER**

**UNE MAISON**

NOUVELLEMENT RÉPARÉE,

Située rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 35.

**A VENDRE**

A bon marché,

DIX ACTIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> MEFFRAY, notaire à Beaufort.

**A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,**

**LA TERRE DU DAUPHINÉ,**

Propriété de revenu et d'agrément, sise commune de Fontaine-Guérin,

Formée de :

1<sup>o</sup> La réserve, comprenant maison de maître, bâtiments de service, maison de fermier, cours, jardins, bosquets, terres labourables, vastes prairies entourées d'eau, vignes et bois; le tout composant un ensemble d'une superficie H. A. d'environ. . . . . 39 56

2<sup>o</sup> Et les fermes de la Varanne, de la Grande et de la Petite-Poissonnière, appartenant pour la majeure partie à la réserve, et de la contenance ensemble d'environ. . . . . 34 48

Total. . . . . 74 04

Cette propriété offre tous les avantages d'une très-belle chasse.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit M<sup>e</sup> MEFFRAY.

**A LOUER**

**Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.**

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

**A LOUER**

Présentement,

**JOLIE PETITE MAISON**

AVEC JARDIN AYANT UN JET D'EAU, Située près le bureau d'octroi de Notre Dame.

S'adresser à M. SIMON, cordonnier, rue Saint-Jean. (97)

**A. LEBRUN,**

Rue Saint-Laud, n<sup>o</sup> 50, à Angers.

Fabrique de planches à bouteilles à la mécanique, par système de son invention (déposé), pour percer les trous coniques.

Le prix est à raison de 9 francs les cent trous, livrables à Angers. (Ecrire franco.) (37)

**A LOUER**

Présentement,

**UNE CHAMBRE**

Rue du Marché Noir.

S'adresser à M. GODÉ, imprimeur.

FABRIQUE A ROUEN Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 42, 43 PARACHUTE DES CHEVEUX MAISON A PARIS Pour le Gros, rue d'Anglais, 24

**EAU TONIQUE DE CHALMIN**

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Valzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à DAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur parfumeur. (42)

En envoyant cinq francs, en un mandat sur la poste, à l'ordre de M. COURTOIS, directeur de

**L'HISTOIRE DES COMMUNES DE FRANCE,**  
8, rue Rochechouart, à Paris,

Sur le prix du 1<sup>er</sup> volume, le souscripteur recevra successivement toutes les livraisons du 1<sup>er</sup> volume de cet ouvrage, **VÉRITABLE MONUMENT NATIONAL** Elevé à toutes les **GLOIRES de la FRANCE.**

Prime accordée aux souscripteurs jusqu'au 31 janvier 1862.

Chaque souscripteur recevra en outre, à titre de prime, pour vingt francs de livres à son choix et par lui désignés, ou de musique ou de gravures.

On reçoit le prospectus en envoyant 60 centimes en timbres-poste, et une livraison en envoyant 3 francs.

Souscription nationale.--Envoi immédiat (franco) aux souscripteurs.

5 fr. **MÉMORIAL** 5 fr.  
**DE SAINTE-HELENE**

Par le comte DE LAS-CASES,

Un volume grand in-4<sup>o</sup>, de 320 pages, édition COMPLÈTE, — imprimée avec luxe, illustrée de 120 belles gravures dues au crayon de nos meilleurs artistes; PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS de M. Emmanuel de Las-Cases, page de l'Empereur à Sainte-Hélène.

Tout a été dit sur ce beau livre, — MONUMENT HISTORIQUE de la plus haute portée, — SEUL RÉCIT OFFICIEL de la triste captivité de NAPOLEON I<sup>er</sup>, — TESTAMENT POLITIQUE du grand homme! Le succès de l'édition populaire que nous offrons au public a été si grand, qu'un premier tirage a été épuisé en quelques jours. — Il est donc important de souscrire IMMÉDIATEMENT.

**DEUX BELLES PRIMES GRATUITES**

Toute personne, répondant immédiatement à cet appel, reçoit également de suite et franco l'HISTOIRE ILLUSTRÉE et la CARTE de son département, ou de tout autre, à son choix, avec plan du chef-lieu, par le célèbre géographe MALTE-BRUN.

Pour recevoir immédiatement et par retour du courrier (franco pour toute la France) le MÉMORIAL DE SAINTE-HELENE, et les DEUX PRIMES GRATUITES, adresser la somme de cinq francs en mandat de poste ou en timbres-poste, à

M. E. DUTIL, Directeur de la Correspondance hebdomadaire, 41, rue Fontaine-Molière, Paris.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

**LA TOILETTE DE PARIS**

**JOURNAL DE MODES DE CINQ FRANCS PAR AN.**

La *Toilette de Paris* ne coûte que 5 fr. pour l'année entière, et elle paraît deux fois par mois avec une belle gravure de Modes faite spécialement pour elle par le dessinateur et les graveurs des *Modes parisiennes*, le plus beau de tous les journaux de cette spécialité.

Tous les trois mois, la *Toilette de Paris* donne à ses abonnés un patron de grandeur naturelle et des modèles de broderies nouvelles.

Souvent, en outre de sa gravure de Modes, elle contient des dessins de lingerie, bonnets, chapeaux, etc.

Pour recevoir la *Toilette de Paris* depuis le 1<sup>er</sup> décembre, il faut envoyer un bon de poste de 5 fr. 50 c. On la reçoit alors pendant 13 mois, du 1<sup>er</sup> décembre 1860 à la fin de décembre 1861. Autrement, l'abonnement se fait pour un an (5 francs), et part du 1<sup>er</sup> janvier.

Indépendamment des patrons donnés gratis par le journal, tout abonné qui désire un autre patron peut se le procurer en indiquant précisément ce qu'il désire, et en envoyant 1 fr. 25 c. Il reçoit alors, franc de port, le patron demandé. Ce patron est tout prêt à être monté.

Adresser un bon de poste à M. PAULMON fils, 20, rue Bergère.